



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, que lors de la séance ordinaire devant se tenir le 6 novembre 2023 à 19h00, dans la salle du conseil située au 108, avenue Ouellet à Sainte-Apolline-de-Patton, le conseil municipal devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

ADRESSE : 408, route Marceau

LOT : 6 050 793 du cadastre du Québec

ZONE : Fc.14

DEMANDE : La demande de dérogation mineure vise à autoriser l'agrandissement de la cabane à sucre vers l'avant soit vers la route Marceau avec une marge de recul avant de six mètres seize (6,16 mètres) et une marge de recul latérale de quatre mètres huit (4,08 mètres) en dérogation du tableau 1.2 de l'article 5.2.4 du règlement de zonage #2-90 qui stipule que pour un bâtiment agricole sans nuisance, la marge de recul avant minimale est de vingt mètres (20 mètres) et la marge de recul latérale minimale est de dix mètres (10 mètres).

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à la demande.

DONNÉ à Sainte-Apolline-de-Patton, ce 17 octobre 2023 jour du mois d'octobre deux mille vingt-trois.

.....
Jean Guy Moyersoén, directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Articles 335 et 346 du Code municipal)

Je, soussignée, Jean Guy Moyersoén, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil ce 17^{ème} jour d'octobre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17^{ème} jour d'octobre deux mille vingt-trois.

Signé :
Jean Guy Moyersoén, directeur général et greffier-trésorier